

275

P  NP

DM4

Projet d'aménagement du parc éolien  
Montérégie

6211-24-036

## **Mémoire**

**Concernant le projet d'aménagement du parc éolien  
Montérégie par Kruger Énergie Montérégie S.E.C.**

**Présenté dans le cadre des audiences du  
Bureau des audiences publiques sur l'environnement**

**par**

**Jacques Mercier, citoyen**

**Décembre 2010**

**Titre du projet:**  
**Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie par Kruger Énergie  
Montérégie S.E.C.**

**1. Présentez-vous**

Je suis depuis trente ans résidant du territoire d'une des municipalités concernées par le projet. J'ai enseigné pendant plus de vingt-cinq ans. Je suis très préoccupé par l'avenir de ma région, de mon pays et de la planète. Je tiens à la préservation du milieu naturel dans lequel je vis. Je tiens à la préservation du caractère rural, parfois qualifié de champêtre, de la région.

**2. Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet? En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie ?**

Ma préoccupation principale en ce qui concerne ce projet est celle des besoins énergétiques actuels et futurs de nos populations.

Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, il se construira 10000 logements neufs par année d'ici 2025 au Québec. Il va de soi que de nombreux domiciles ou édifices subiront des rénovations et dont les systèmes de chauffage fonctionneront à l'électricité. Je n'ai trouvé aucune prévision concernant les constructions commerciales, industrielles, institutionnelles ou communautaires. Il est cependant clair que de nombreux projets sont envisagés dans différentes localités. On parle de plus en plus de l'utilisation de véhicules électriques. Les deux plus grandes villes du Québec envisagent d'introduire le tramway comme véhicule de transport collectif. Donc, même avec une croissance démographique relativement stable, la demande énergétique continuera de croître. Et, il ne faut pas oublier que nous sommes intégrés au vaste marché nord-américain qui tend de plus en plus à remplacer ses sources d'énergie non renouvelables (dont le charbon) par des sources plus propres.

Dans cette perspective, l'éolien me paraît offrir une solution fort avantageuse, notamment à cause de son impact léger sur l'environnement.

Ceci dit, le parc éolien Montérégie aura-t-il une influence sur l'environnement? Bien sûr que oui. Comme toute activité humaine. Il modifiera dans une certaine mesure l'aspect visuel d'une partie du paysage. Mais, le fait du nombre limité d'installations dans les secteurs éloignés des agglomérations réduira l'impact de cette influence. L'aménagement paysager pourra contribuer à réduire encore d'avantage l'impact visuel, et cet aménagement serait en lui-même un bienfait pour le milieu naturel et la population.

De plus, la précaution de situer les installations à une distance de 800m à 1000m des résidences les plus proches devrait rassurer la population quant aux impacts sur la qualité de vie des citoyens. D'autant plus qu'il ne s'agit pas d'ériger des milliers d'éoliennes, mais bien de 44 sur le territoire de 5 municipalités.

Certains souhaiteraient que l'on installe les parcs d'éoliennes «à l'extérieur des régions habitées». Existe-t-il vraiment des régions inhabitées au Québec? Il y a certes des régions moins densément peuplées. Mais il s'agit tout de même de la cour de quelqu'un d'autre.

### **3. Ce projet est-il acceptable dans le milieu ? Pourquoi?**

Depuis l'annonce du projet d'implantation de parc éolien, j'ai suivi attentivement ce qui se disait et ce qui s'écrivait sur son sujet. Je n'ai pas les ressources pour effectuer un vaste sondage représentatif de l'opinion de l'ensemble de la population. Cependant, force m'est de constater que le projet de parc éolien Montérégie a soulevé fort peu de débat public dans mon secteur. Considérablement moins de réactions, qu'elles soient favorables ou non, se sont manifestées que dans certains autres secteurs de la Montérégie où l'on projette des parcs éoliens proposés par d'autres entreprises.

Néanmoins, je crois qu'il faut prendre la peine d'examiner les principales préoccupations qui se sont manifestées et qui proviennent de sources diverses.

*L'impact sur la faune, en particulier sur les oiseaux et les chauves-souris.* Sur ce plan, je dois m'en remettre aux études d'impact qui ont été réalisées sur l'inventaire de la faune dans l'ensemble de la région. Ces études tendent à démontrer que la hauteur des turbines devrait protéger le vol des oiseaux migrateurs et autres de façon satisfaisante. Et il semble que les concentrations de chauves-souris se localisent principalement dans le territoire de municipalités situées plus au sud, à bonne distance du parc éolien. De plus, une recherche américaine récente laisse entendre que le bon choix de couleur des installations éoliennes contribue à éloigner les insectes qui sont les proies de prédilection des chauves-souris et des oiseaux insectivores.

*L'impact sur les évaluations foncières.* Selon les informations dont j'ai pu prendre connaissance, les évaluations foncières des propriétés à proximité des parcs d'éoliennes varient parfois à la baisse pendant une période limitée durant la construction sur le site et dans l'année qui suit. Par la suite, les évaluations se rétablissent. On a toutefois rapporté des hausses de l'évaluation en France et dans certains états américains. On fait parfois valoir que les dévaluations de l'immobilier peuvent atteindre 30%, avec des conséquences sur l'impôt foncier à la grandeur des municipalités. Selon ce que j'ai pu trouver, cela ne s'est produit qu'une seule fois en Grande-Bretagne, à proximité d'un parc de plusieurs centaines d'éoliennes, et n'a touché qu'un seul immeuble. Il est important de souligner que le projet qui fait l'objet du présent mémoire se situe en milieu agricole, et que l'évaluation des terres ne dépend pas du développement mercantile immobilier.

*L'impact sur le développement des noyaux urbains.* On m'a fait valoir qu'une des pires conséquences de l'implantation d'un parc d'éoliennes était d'imposer des limites au développement des zones urbanisées. J'ai demandé des précisions sur ce qu'on entendait par «développement». On m'a répondu «de belles grandes maisons unifamiliales neuves, de beaux grands centres commerciaux et de nouvelles grandes industries prospères». Bref, un parc éolien nuit à l'étalement urbain. Justement, si un facteur contribue à la destruction du milieu naturel et agricole, c'est bien l'étalement urbain. L'étalement urbain était peut-être signe de progrès il y a un siècle, mais cette conception est maintenant dépassée.

*L'impact sur les terres agricoles.* Fort heureusement, le projet de parc de 44 éoliennes sur le territoire de 5 municipalités est sans aucun doute le type de projet de génération d'énergie qui aura le moindre impact sur les terres cultivables. Pas de terres inondées, pas de grosses centrales, pas de déchets nucléaires, pas de pylônes de transport. Les tours, les voies d'accès et les lignes électriques sous-terraines auront fort peu d'effet sur l'exploitation des cultures. Au surplus, si, en fin de course, il s'avère nécessaire de tout démanteler, de régénérer et de retourner le sol à la nature, il sera beaucoup plus facile de le faire que s'il s'agissait d'un développement domiciliaire, commercial ou industriel lourd. Les matériaux des composantes sont recyclables. Quant aux socles de béton, s'ils ne peuvent être réutilisés à d'autres fins, on pourra toujours recourir aux marteaux-piqueurs.

*L'impact sur la santé humaine.* On a fait occasionnellement grand cas des impacts sur la santé humaine des éoliennes depuis les publications de la pédiatre Nina Pierpont aux États-Unis sur *Le syndrome des éoliennes*, étude appuyée sur 36 cas de citoyens sondés. Sans vouloir minimiser ses opinions, il faut néanmoins souligner que la validité de ses conclusions ont été contestées. Ainsi, Robert J. McCunney PhD du Harvard Medical School a pris la contrepartie de ce point de vue. Citant des études suédoises sur 750 citoyens qui résidaient à près de 2km d'installations éoliennes, «les répondants qui avaient une opinion préalable défavorable aux éoliennes étaient treize fois plus susceptibles de se dire incommodés par les effets du bruit.» (Michael C. Bailey, *capenews.net*, 07/25/2010) Il incombera à la Commission du B.A.P.E. d'évaluer ce qui a pu être l'impact sur la santé des diverses installations éoliennes en Gaspésie, aux États-Unis et en Europe, où les parcs comportent de beaucoup plus grands nombres d'éoliennes. Et où, j'ajouterais, on en poursuit toujours la construction.

*Le bruit.* Il s'agit de la préoccupation la plus fréquemment exprimée en ce qui concerne les éoliennes. Elle est aussi la plus paradoxale. On a pu lire quantité de témoignages contradictoires à ce sujet dans les médias. J'ai consulté des articles du Journal de Montréal (vers le 18 juillet 2010) où un résident de Gaspésie reprochait aux éoliennes leur bruit constant et intense. Son voisin, pour sa part, affirmait qu'elles n'en faisaient pas du tout. Une journaliste de Radio-Canada a visité un parc d'éoliennes en Gaspésie et a affirmé que le bruit était presque inaudible à 60m. Plus près de chez moi, des journalistes des médias locaux ont fait de même avec le même résultat. Certains opposants aux éoliennes ont tout de suite allégué qu'ils étaient à la solde des constructeurs. J'ai visionné une dizaine de documents sur *You Tube* à propos du bruit des turbines : il faut vraiment tirer l'oreille pour entendre quelque chose. Quand j'ai affirmé à un opposant que, si j'en avais le temps et le budget, j'irais volontiers en Gaspésie visiter quelques parcs pour entendre de mes propres oreilles, il m'a répondu «Ne perds pas ton temps, tu pourrais y être pendant les deux semaines où les éoliennes ne font pas de bruit.» Enfin, comme je réside aux abords d'une route très passante où véhicules lourds, automobiles, motos, véhicules tout-terrain circulent constamment à toute heure du jour et de la nuit, je suis entouré d'infrasons, de sons, voire de supersons à faire vibrer les assiettes dans les armoires. Je doute fort que des éoliennes même en grand nombre puissent s'y comparer.

On a fait remarquer à juste titre que la région concernée par le présent projet est entourée de réseaux autoroutiers, sillonnée de lignes de transport d'électricité et de gazoducs, survolée par les

transporteurs aériens, traversée par les réseaux ferroviaires. Des industries lourdes y sont installées. Il y a des dépotoirs. Oui, des sites ont été ou sont contaminés. Oui, certaines exploitations agricoles ont eu des pratiques préoccupantes pour la santé et le bien-être de leurs voisins. Tout cela bien avant l'implantation du projet dont il est question ici.

Un parc d'éoliennes peut-il présenter autant d'inconvénients? Je ne crois pas.

#### **4. L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu ? Pourquoi ?**

Posons-nous quelques questions :

Un parc d'éoliennes contamine-t-il les réserves d'eau potable?

Un parc d'éoliennes répand-il des résidus de métaux lourds?

Un parc d'éoliennes répand-il des résidus radioactifs?

Le fonctionnement des turbines pollue-t-il l'atmosphère et dégage-t-il des gaz à effet de serre?

Non.

C'est, pour la Montérégie, une autre occasion fort intéressante de contribuer à la production énergétique du milieu.

Un journaliste montréalais commentait récemment «Rectifions certains mythes urbains : non les éoliennes ne sont pas bruyantes..., non elles ne tuent pas des volées d'oiseaux à répétition..., non elles ne génèrent pas d'ondes étranges qui rendront les poules stériles.» (*Courrier de Napierville* 2010.11.09, p.3).

Au contraire, le fait de développer la production énergétique à proximité des plus importants foyers de distribution économise à la population de lourds fardeaux économiques tant maintenant que pour l'avenir.

Le marché de l'énergie est un marché très compétitif. En Europe, le nucléaire rivalise avec l'éolien et finance même l'opposition à son égard. Ici, au Québec, «tout comme de nouvelles grandes centrales hydroélectriques, une pénétration accrue du gaz naturel aura comme conséquence la réduction ou l'élimination du marché potentiel de l'éolien et l'abandon de cette filière», selon Harvey Mead (*Nature Québec*). Il faut donc bien peser nos choix.

#### **5. Selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés ? Lesquels et comment ?**

Le seul élément que je souhaiterais voir amélioré dans ce projet est la question des redevances et de l'implication de la collectivité. J'ose espérer qu'une formule coopérative de l'entreprise puisse se développer afin que non seulement la compagnie exploitante et les propriétaires

terriens mais aussi l'ensemble des citoyens de ma municipalité puisse bénéficier des retombées du projet.

**6. Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé ? Pourquoi ?**

À mon avis et en bref, je réponds oui. Je persiste à croire qu'il sera bénéfique pour nous et les générations qui suivront.

**7. Avez-vous d'autres suggestions ?**

Transmission du mémoire

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : 418 643-7447  
(sans frais) : 1 800 463-4732  
Télécopieur : 418 643-9474  
Courriel: [eoie-monteregie@bape.gouv.qc.ca](mailto:eoie-monteregie@bape.gouv.qc.ca)